



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU

LUNDI 08 AVRIL 2024 A 20 H 00

▪ Date de convocation :	26 mars 2024	▪ Nombre de conseillers municipaux :	27
▪ Date d'affichage :	26 mars 2024	▪ Nombre de conseillers en exercice :	27
		▪ Nombre de conseillers présents :	21
		▪ Nombre de conseillers votants :	25

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins douze jours francs avant la présente séance, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Arnaud RAYMOND, Maire en exercice.

Etaient Présents :

M. Arnaud RAYMOND, *Maire*,

M. Michel OUDIN, Mme Françoise POINSENOT, M. Patrick MELCHERS, M. Bruno MAYEUR,
M. Raphaël GELARD,
Adjoints au Maire,

M. Chris MANIERI BIGORGNE,
Conseiller Municipal Délégué,

Mme Annie BRANGBOUR, Mme Marlène GAURIER, M. Daniel GAC, Mme Béatrice HENRY,
M. Rémi DAUPHIN, M. Pascal VIEVILLE, M. Franck FEDER, M. Jérôme LO-HOI-NING,
Mme Caroline HECKLY, Mme Natacha VAIRELLES, M. Ioan Cristian NACU,
Mme Cécile RIGAUD, Mme Annie PERINET, M. Bernard PIGAL.
Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents représentés :

Mme Nadège LEVAIN-LAURENCEAU	mandataire	M. Michel OUDIN
M. Jean-Christophe TOUPET	mandataire	M. Ioan Cristian NACU
Mme Valérie RUINET	mandataire	Mme Béatrice HENRY
Mme Laure CLERGET	mandataire	M. Chris MANIERI BIGORGNE

Etaient absents :

M. Johan PILLOUD, Mme Stéphanie JONIAUX.

Secrétaire de séance :

M. Chris MANIERI-BIGORGNE a été désigné comme Secrétaire de séance.

Mme Laure CLERGET a quitté la séance à 20 heures 30 et a donné pouvoir à M Chris MANIERI-BIGORGNE.

DEMANDES DE SUBVENTION DES ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2024Rapporteur : Monsieur le Maire

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de l'aide au milieu associatif et social, il vous est proposé les demandes de subvention des associations pour l'exercice 2024.

En application de la réglementation sur la transparence financière, il vous est rappelé que les Conseillers Municipaux membres du Bureau d'associations subventionnées par la commune, ne prendront pas part au vote des subventions qui les concernent.

Pour les autres subventions, le vote sera globalisé.

VOTE DES SUBVENTIONS	
R.O.S. Subvention Générale	VOTE : /
Comité des fêtes et des Loisirs	VOTE : Messieurs P. MELCHERS, M. C. NACU, Madame C. RIGAUD membres du bureau, ne prenant pas part au vote.
Comité Social du Personnel Communal	VOTE : Monsieur A. RAYMOND, ne prend pas part au vote.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

DEMANDES DE SUBVENTION

ASSOCIATIONS	Montant accordé 2024	Observations
RENOUVELLEMENT		
ADMR Aube	250 €	
ADPC10 - Association Départementale pour la Protection Civile	500 €	
Banque Alimentaire	800 €	
BTP CFA Aube	500 €	
CSAG - Club Sportif et Artistique de la Gendarmerie	700 €	
Club des Amis de Rosières - Subvention générale	10 000 €	
Comité des Fêtes de la Caserne Oger	500 €	
Comité Départemental Handisport Aube	800 €	
EEMA - Ecole des enfants malades de l'Aube	1 000 €	
Les Restos du Cœur	200 €	
L'outil en main de Troyes	100 €	
ROS Subvention Générale	86 000 €	
Société de chasse de Rosières	150 €	
UNAFAM - Union National des amis et familles de malades mentaux	400 €	
UNC-AFN ROSIERES	700 €	
TOTAL	102 600 €	

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
25	0	0	0

Pour le Comité des Fêtes et des Loisirs :

ASSOCIATION	Montant accordé 2024	Observations
Comité des Fêtes et des Loisirs	23 500 €	
TOTAL	23 500 €	

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
22	0	0	0

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 16/04/2024 à 17h24
Référence de l'AR : 010-211003140-20240408-2024_04_027-DE
Publié le 16/04/2024 ; Affiché le 16/04/2024 ; Rendu exécutoire le 16/04/2024

Pour le Comité Social du Personnel Communal :

ASSOCIATION	Montant accordé 2024	Observations
Comité Social du Personnel communal	9 400 €	
TOTAL	9 400 €	

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
24	0	0	0

Ainsi, il vous est proposé de bien vouloir :

➤ **INSCRIRE** un montant total de **135 500 €** au budget primitif 2024.

Pour extrait conforme, le 09 avril 2024

Le secrétaire de séance,



**Le Maire,
Arnaud RAYMOND.**

